



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels ATSS et d'encadrement

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS
Et d'encadrement
Service DPAE 2
Secrétariat
Bureau 655
Affaire suivie par :
Audrey PEPIN
Tél : 01 57 02 61 87
Mél : ce.dpae2@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'État de l'éducation nationale.

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier des attachés d'administration de l'État ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants ;
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des attachés d'administration de l'État en date du 8 décembre 2022 ;

Arrête

Article 1 : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'État de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a. Membres titulaires

Monsieur Mehdi CHERFI

Secrétaire général de l'académie de Créteil (94)

Madame Anne TANGUY

Cheffe de la division des personnels ATSS et d'encadrement (DPAE) – Rectorat de Créteil (94)

b. Membres suppléants

Monsieur David BERAHA

Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines (94)

Madame Luxelle FLORINA

Cheffe de service de la DPAE2 – Rectorat de Créteil (94)

B. Représentants élus du personnel

a. Membres titulaires

Au titre de A&I-UNSA

Monsieur Éric DHAISNE

Collège Elsa Triolet - Champigny-sur-Marne (94)

Madame Sylvie JURAVER

Collège Jean Moulin - La Queue-en-Brie (94)

b. Membres suppléants

Au titre de A&I-UNSA

Monsieur Dominique DUPASQUIER

Lycée général et technologique Jean Jaurès - Montreuil (93)

Madame Nathalie SARR

Lycée général et technologique Jean Zay - Aulnay-sous-Bois (93)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'académie de Créteil
Fait à Créteil, le - 7 AVR. 2023
Mehdi CHERFI